



INFO SCCCUL

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Info SCCCUL vous informe des diverses activités de votre syndicat et sur des sujets d'intérêt commun concernant les milieux universitaire et syndical. Lisez-le !

Édition du 13 mai 2014

Pour tout problème de lecture de ce bulletin, cliquez [ici](#)
ou allez à : <http://www.sccc.ulaval.ca/nouvelles/info-sccc/>

Actualités

Enquête du SCCCUL sur les chargés d'enseignement

Le syndicat a engagé une étudiante en relations industrielles, Janika Tardif, comme stagiaire pour mener de mai à juillet une enquête sur les chargés d'enseignement. Nous souhaitons en effet mettre à jour nos informations sur les chargés d'enseignement afin de mieux cerner les changements et l'évolution de leurs conditions de travail et connaître leur point de vue sur les enjeux possibles de la prochaine négociation. Afin d'équilibrer l'échantillonnage des répondants quant à l'expérience de travail et la répartition dans les différents départements, nous avons établi une liste de chargés d'enseignement. Ceux et celles qui ont été sélectionnés ont reçu dans les prochains jours un appel de Janika afin de prendre rendez-vous pour une rencontre. Votre participation à cette enquête est importante! Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous accorderez à cette rencontre.

Résultat des élections du 25 avril 2014

À la suite de la dernière Assemblée générale statutaire d'hiver, le Conseil exécutif, le Conseil syndical et les comités syndicaux se composent comme suit : **Conseil exécutif** Puma Freytag, président (réélu); Mireille Boisvert, vice-présidente aux relations du travail; Louise Néron, secrétaire générale; Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications; Vincent Mauger, vice-président aux relations intersyndicales; Robert Grace, vice-président à la vie syndicale et à la mobilisation (réélu); Gilles Fontaine, trésorier (réélu). **Conseil syndical** Pour la liste de tous les membres du conseil syndical : voir « Conseil syndical », www.ulaval.ca. **Comité des relations du travail (CRT)**: Enith Ceballos (réélue), Suzanne La Vallée; Pierre-Charles Tremblay (réélu). **Comité de perfectionnement** : Vincent Mauger (réélu); Guy Dorval. **Comité de surveillance des finances**; Rachid Kandri-Rody (réélu); Louis Lefrançois (élu); Évelyne Guay. **Comité de retraite du Régime complémentaire de l'Université Laval (RCRUL)** René Lessard (réélu) **Comité d'information et de mobilisation** Elizabeth Cyr (réélue); Samuel Beaudoin, Louis Lefrançois (élu), Guy Dorval, Jean-Sébastien Morin (réélu), Nicolas Saucier, Robert J. Grace, Anne Beauchemin.

À votre agenda

Le mercredi 14 mai : Assemblée générale spéciale de 13 h 30 à 14 h 30

Une Assemblée générale spéciale a été convoquée le mercredi 14 mai afin d'entériner des modifications au texte de la convention collective. Ces modifications concernent notamment les modalités d'attribution du fonds de perfectionnement et le processus d'attribution des cours. Ces modifications vous concernent tous. Soyez présents! **Où : Amphithéâtre Hydro-Québec, Pavillon Alphonse-Desjardins Quand : le mercredi 14 mai, de 13h 30 à 14 h 30**

1er juin : date limite pour le perfectionnement de longue durée

Le **1er juin 2014** constitue la date limite pour les activités de perfectionnement de longue durée devant avoir lieu du 1er septembre au 31 décembre 2014.

Sont admissibles au perfectionnement de longue durée les programmes d'études supérieures, la recherche, la préparation d'un article ou d'un livre, les stages de perfectionnement de 21 jours et plus, etc. Le montant auquel donne droit un perfectionnement de longue durée équivaut généralement au salaire d'une charge de cours. Selon la catégorie de demandes à laquelle vous soumettez un projet, ce montant peut varier.

Vous trouverez le formulaire pour ce type de perfectionnement sur le site Web du SCCUL, sous l'onglet Documents. Nous vous conseillons de consulter l'annexe J de la convention qui explique les documents à soumettre et les modalités d'attribution. En tout temps, vous pouvez avoir recours aux conseils des agents de relations du travail au sujet des perfectionnements offerts aux chargés de cours.

Le samedi 17 mai à 14 h, Jacques Létourneau (CSN) à la Manif d'art

Où ? Espace 400e Bell, 100, Quai Saint-André, Québec Gratuit : **Discussion sur le néolibéralisme et la mondialisation?** Échange présenté par Manif d'art? ? Au cours des cinq dernières années, de nombreuses organisations artistiques ont été confrontées à différents enjeux liés à la crise économique actuelle et ont tenté de les analyser. Or, pour la plupart d'entre nous qui continuons à vivre dans un confort relatif, ces préoccupations demeurent lointaines. Quelle devrait être la réaction du monde de l'art face à l'ordre capitaliste actuel et à sa forme de violence économique? La survie est-elle une stratégie suffisante, et quel sera son héritage? Cette discussion portera sur les problèmes contemporains auxquels sont confrontés les artistes et les créateurs culturels, afin de développer une analyse qui va au-delà des expériences et des discours plus institutionnalisés ciblant les échecs sociaux contemporains. ? ? **Invités?** Christian Nadeau, professeur, Université de Montréal? Guillaume Hébert, IRIS : Institut de recherche et d'informations socio-économiques? Christian Poirier, professeur, INRS Urbanisation Culture et Sociétés? Jacques Létourneau, président, CSN / Confédération des syndicats nationaux? ? **Modératrice** ?Ève Lamoureux, Ph.D. en science politique (Université Laval) et professeure au département d'histoire de l'art, UQÀM? Source : Manif d'art-La Biennale de Québec, communiqué 12 mai 2014

Échos du Comité des relations du travail (CRT)

« Trop tard! »... Respecter les délais pour le dépôt d'un grief, c'est essentiel !

Le grief est l'expression d'une mécontente avec l'Employeur sur l'interprétation ou l'application de la convention. C'est le seul moyen légal que nous avons, après avoir tenté de régler le problème autrement, de faire valoir vos droits. Si vous pensez que la convention n'a pas été respectée et que vous vous croyez lésé, il est primordial de nous en faire part rapidement. En effet le dépôt de griefs est lié à deux conditions, qui sont cumulatives :

Le grief doit être déposé dans les 60 jours ouvrables de la connaissance du fait

Étant donné que les fins de semaines et les jours fériés ne sont pas considérés comme des jours ouvrables, vous avez donc un délai d'environ 3 mois. En ce sens, ignorer les dispositions de la convention collective peut jouer contre vous. Autrement dit, étant donné que « nul n'est censé ignorer la loi », vous devez connaître les grandes lignes du contrat de travail vous liant avec l'Employeur, tel que formulé dans la **convention collective**. Tout chargé de cours devrait l'avoir lu au moins une fois.

Le grief doit être déposé dans les 6 mois de l'occurrence du fait :

Si le différend repose sur des faits dont vous ne pouviez avoir connaissance, et même si vous avez été lésé dans vos droits, le syndicat ne pourra remonter le temps plus de 6 mois après la date du fait pour déposer un grief en votre nom. Même si les directions d'unités sont, en général, de bonne foi, des erreurs peuvent survenir. Pour tout ce qui concerne vos droits, il faut être vigilant et « à vos affaires ». Il vaut mieux s'inquiéter pour rien et poser des questions que de passer à côté du respect de conditions de travail durement obtenues au fil des négociations. N'attendez pas à la dernière minute pour venir nous voir! Si vous avez des interrogations, un besoin d'informations ou des suggestions, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des agents de relations du travail au 418-656-2202 ou par courriel à crt@sccul.ulaval.ca. Le **comité des relations du travail**

Dossiers

Le Conseil supérieur de l'éducation célèbre ses 50 ans

En 1964, l'instauration d'un ministère de l'Éducation au gouvernement du Québec est allée de pair avec la création du Conseil supérieur de l'éducation. Le 24 avril dernier avait lieu l'assemblée plénière du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dont le thème était le rôle de conseiller d'état du CSE, son évolution au cours des 50 dernières années et les défis actuels à relever. Votre vice-président aux relations intersyndicales, M. Vincent Mauger, à titre de membre de la **Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires**, y a assisté. Deux conférences, présentées par des invités de marque méritent d'être partagées. *Expertise et action publique en éducation : l'exception française* La première conférence a été présentée par madame Agnès Van Zanten, professeure à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) et à l'École normale supérieure de Cachan, qui a dirigé, entre autres, le *Dictionnaire de l'éducation* (PUF, 2008). Elle a brossé un portrait fascinant de la situation des expertises nationales et internationales ainsi que de la gouvernance éducative dans une perspective européenne. Le fait de se décentrer a permis, selon elle, de mieux analyser les effets positifs et négatifs de

la nouvelle gestion publique, qui entraîne des répercussions sur les modes de gouvernances associés aux différents modèles d'expertise très réglés en France et foisonnants chez les *think tanks* britanniques. Pour résumer, deux modèles intellectuels s'y confrontent : celui d'une intelligentsia (de tradition russe et française) et celui d'un gouvernement central (à l'origine, une royauté) dont l'expertise se trouve concentrée à l'interne. Les intellectuels engagés côtoient les experts d'État et jouent ainsi avec eux. Les intellectuels se sont inscrits dans un contexte historique précis au 19^e siècle : celui de la sécularisation de la société et des institutions, dont fait partie l'Université moderne, qui n'est pas une tour d'ivoire isolée, mais bien un tremplin vers l'espace public. Tel que l'incarne Émile Zola, dans son article *J'accuse...!*, en employant la lettre ouverte adressée au président de la République, un intellectuel doit orienter sa pensée vers le public et développer des formes cultivées de manifestation, orales (telles des colloques) aux formes écrites (manifestes, articles, livres). Mais à qui les intellectuels parlent-ils au juste? La réponse : à leurs pairs et aux autres classes dominantes détenant le pouvoir concret de changer le monde. Tout cela s'exerce de façon caractéristique : en parlant au nom du peuple, le spécialiste, qui s'exprime clairement, crée en réalité une distance sociale par rapport à son auditoire. L'exemple de Pierre Bourdieu, à la pensée organique, a ainsi été critiqué, jugé élitiste par d'autres intellectuels. Avancer que la science devrait rester pure, à l'abri du pouvoir et de l'action, en retrait à même l'Université est une posture ambiguë qui entraînera nécessairement une certaine méfiance. Qu'en est-il du côté des experts de l'État? Leur expertise, les « statistiques », il est bon de le rappeler, vient du mot « État » : les chiffres de l'État, son contrôle par les nombres. Institutions datant du 18^e siècle, ces administrations ont grandi en puissance. Il y a ainsi une concurrence entre les universités pour fournir des intellectuels et les hautes écoles pour créer des experts faciles à contrôler en raison du cadre institutionnel de leur formation. Or, les effets de cette situation sont difficiles à évaluer à court terme, l'impact final est souvent très faible et rarement influent. Des livres verts devant conduire à des livres blancs finissent le plus souvent ignorés au fond d'un tiroir. À long terme, l'effet essentiel de ces démarches pour une saine démocratie est de contraindre le politique à garder un œil sur l'intérêt public. C'est ici qu'un lien peut être fait avec le Conseil supérieur de l'éducation, qui, par la loi qui l'institue, a la vocation d'être à l'écoute des milieux éducatifs et de la population pour conseiller les décideurs gouvernementaux à plusieurs titres. *Un retour historique de plusieurs initiés sur la mission du Conseil*

Les commentaires de deux anciens présidents du CSE ont ensuite entraîné une période d'échange et de questionnements éclairés. Mme Céline Saint-Pierre, professeure émérite de l'UQAM, où elle a enseigné la sociologie de 1969 à 1991, y a occupé le poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche entre 1992 et 1996. Son mandat comme présidente du Conseil supérieur de l'éducation s'est tenu entre 1997 et 2002. M. Pierre Lucier, président de 1984 à 1989, a une feuille de route très diversifiée : président de l'Université du Québec (1996-2003), sous-ministre de l'éducation (1984, 1993-1996, 2003-2005), sous-ministre de l'enseignement supérieur et de la science (1990-1993) et président du Conseil des universités (1989-1990). Tous deux ont clairement exprimé en quoi consiste « l'exception québécoise » du Conseil supérieur de l'éducation : ce dernier n'est pas un conseiller d'État comme en Europe (en offrant des avis juridiques sur les lois, par exemple); il est plutôt conseiller de l'État, c'est-à-dire représentatif, consultatif et démocratique. Ce rôle traverse son histoire et constitue son originalité. Les acteurs de ce Conseil participent aux élaborations et aux applications tout en conservant leur indépendance. Ils forment donc un lien direct entre le public et le gouvernement par des avis au ministre, un rapport annuel et en faisant circuler leurs idées. Comme citoyens du Québec, nous pouvons être fiers de cette institution qui est l'une des premières organisations à fonctionner sous le mode de la démocratie participative. Un article de Mme Saint-Pierre trace l'origine du CSE et résume son histoire en expliquant son rôle unique d'organisme de représentation démographique ainsi que sa mission et son fonctionnement. À l'occasion de la célébration des 40 ans du Conseil et du Rapport Parent, un article fort instructif intitulé « Le Conseil supérieur de l'éducation : le projet initial du rapport Parent et sa mise en œuvre depuis 1964 », a été publié dans le *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 95-105. Ce numéro avait un titre significatif : *Le Rapport Parent, 1963-2003. Une tranquille révolution scolaire?* (Montréal : Association québécoise d'histoire politique et Lux Éditeur). Ce texte est accessible sur Internet dans la bibliothèque [Les Classiques des sciences sociales](#). Vincent Mauger, Vice-président aux relations intersyndicales

Cours à distance : une enquête menée par L'AEIÉS

L'AEIÉS a mené au cours de la dernière année une étude sur les cours à distance. Les résultats sont accessibles [ICI](#).

Vie syndicale

Formation sur la mobilisation FNEEQ

Du 9 au 11 avril 2014 s'est tenue dans un hôtel de Vaudreuil-Dorion une session de formation sur la mobilisation organisée par la FNEEQ et offerte aux membres des différents conseils exécutifs dans le cadre des discussions sur la négociation regroupée 2014-2015. Le président du SCCCUL, Puma Freytag la vice-présidente aux communications, Anne Beauchemin, et le vice-président à la vie syndicale et à la mobilisation, Robert Grace, ont participé à cette rencontre où étaient en plus représentés les syndicats de chargés de cours des universités McGill, Université de Montréal, UQAM, UQAT, UQAC, UQAR et Téléq. L'un des moments forts de ces trois journées fut la conférence du professeur à la retraite Jean-Guy Bergeron, intitulée « Cohésion et rapport de force en négociation ». M. Bergeron a habilement expliqué l'importance que prend toute forme de mobilisation lors de la négociation d'une convention collective. Une autre conférence, présentée par Claude Rioux, a porté sur la démocratie dans le contexte des entreprises en Amérique du Nord, dans laquelle a été présentée une perspective historique du syndicalisme nord-américain. Ces journées de formation incluaient aussi des exercices pratiques. Le premier portait sur la négociation (fictive) d'un contrat de travail pour une chanteuse d'opéra du nom de « Sally Soprano », un scénario connu dans le champ des études en relations industrielles. Différents rôles avaient été assignés aux participants : celui de la chanteuse, celui de son agent ou celui des administrateurs du théâtre où l'opéra devait être présenté. Le second exercice portait sur la préparation de la négociation d'un syndicat de chargés de cours. Répartis en petits groupes de cinq ou six personnes, chaque groupe devait monter un calendrier d'activités et une liste de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. Les différentes tactiques préconisées par chaque groupe ont ensuite été présentées lors d'une plénière. La formation s'est terminée par une conférence sur l'utilisation des médias sociaux lors de la négociation d'une convention collective.

Activité syndicale à venir : le 64e Congrès de la CSN sur le thème « Le renouveau syndical, une nécessité », du 24 au 29 mai 2014

La CSN se penche sur l'état actuel du syndicalisme en en faisant le thème de son prochain congrès, et vise, dans la perspective de la campagne actuelle Et si on avançait, une société plus équitable : « Si nous voulons améliorer le sort des travailleurs de façon générale, et particulièrement celui de ceux qui ne sont pas syndiqués, ça doit passer par l'adoption de politiques publiques, de politiques sociales, de même que par de **nouvelles formes d'organisation syndicale** », constate Jacques Létourneau, président de la CSN.

La Chronique du SCCCUL

Une nouvelle rubrique consacrée à l'histoire de notre syndicat

Une nouvelle rubrique consacrée à l'histoire de notre syndicat, à ceux et celles qui y ont participé ainsi qu'aux militants actuels. Comme premier texte, un sujet toujours d'actualité : quel fut l'impact de la syndicalisation sur les conditions de travail des chargés de cours? Un rappel historique à travers les yeux d'Aline Pageau Lauzière, qui compare l'avant et l'après de la syndicalisation des chargés de cours à l'Université Laval.

Réflexion sur les conditions de travail des chargés de cours à l'Université Laval

Vingt-sept ans pour un Syndicat, c'est bien jeune. Avec mes trois fois 25 ans, je peux me permettre de faire un retour en arrière afin d'analyser comment les conditions de travail des chargés de cours ont évolué au fil de ces années. Au début de ma carrière, j'ai travaillé dans trois milieux hospitaliers de Québec à titre de diététiste clinicienne et enseignante auprès de plusieurs cohortes d'étudiants en sciences infirmières et en médecine. À la fin des années 70, l'Extension de l'enseignement, devenue par la suite la Direction générale de la formation continue (DGFC), avec l'appui du département de nutrition humaine de la FSAA (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation), m'a confié la rédaction d'un document de recherche sur la nutrition et la gérontologie. Ce travail m'a valu mon premier contrat à l'Université Laval. Celui-ci est daté du **9 mai 1980**. On me confie alors le mandat de donner un cours de 45 heures sur la nutrition et les personnes âgées. Une remarque au contrat déterminait mon salaire : tarif de base 28.00 \$ + expérience professionnelle 5.00 \$ + expérience d'enseignement 5.00 \$ pour un salaire horaire de 38.00 \$ et la rondelette somme totale de **1 710 \$** pour la session. Par la suite, à l'hiver **1983**, j'ai obtenu le premier contrat indiqué sur ma liste de pointage. Je suis recrutée par le département pour y donner un cours. Le contrat précise que la rémunération offerte est basée sur la grille de pondération établie par la direction de la Faculté. Le salaire d'une charge de cours de 45 heures totalise **1 872 \$** et il ne comprend pas de pourcentage de vacances. C'est l'époque du pré-syndicalisme. Les petites augmentations annuelles sont laissées à la discrétion des directions départementales et facultaires. Nous ne disposions d'aucun avantage autre que celui de pouvoir nous vanter de travailler à l'Université Laval. En **1985**, le département m'accorde un contrat de **2 448 \$** pour une charge de cours. C'est cette année là que s'est amorcée la demande d'accréditation syndicale, qui sera refusée par l'Université Laval. Il faudra attendre mars 1987 pour obtenir celle-ci grâce à l'intervention du Commissaire du travail. **1ère et 2e conventions collectives, 1988 et 1991** Après une chaude lutte et une grève, tenue du 24 mars au 12 avril 1988, la première convention collective est **signée en septembre 1988**. Le gain dominant de cette première convention est l'augmentation de salaire. À **l'automne 1988**, la charge de cours valait **3 432 \$** alors que celle de **l'automne 1990** grimpera à **3 753 \$**. Une deuxième convention collective est **signée en 1991**. Au cours de **l'hiver 1995**, la rémunération pour une charge de cours était de **4 700 \$**. En dix ans, le salaire avait augmenté d'environ 2 800 \$ par charge de cours, grâce à la présence du Syndicat. Ce fut un changement des plus appréciés. Les traitements n'étaient cependant pas toujours versés à temps. Il nous arrivait de recevoir la première paie en octobre. Tout était aléatoire... **3e convention collective, 1998-2003** Une nouvelle négociation est amorcée en 1996 et aboutira à la 3e convention collective, **signée en mai 1998**. Cette fois, ce fut l'expérience de la négociation dite « raisonnée ». Des changements majeurs ont marqué cette convention :

La mise en place de profils d'engagement des chargés de cours (PECC) valables pour 5 ans;

La création de postes de chargés de cours « à part de temps » (actuels chargés d'enseignement);

L'avènement des « tâches liées » rémunérées, accompagnées de tâches connexes, définies comme des tâches de soutien administratif, de parrainage, etc.;

L'introduction de l'inscription annuelle obligatoire pour chaque chargé de cours;

L'attribution des cours à chacune des sessions, à des dates définies;

La mise en place d'un protocole d'évaluation des cours;

L'obligation, pour l'Employeur, de répartir le traitement salarial en versements égaux et de faire le premier versement à la première période de paie suivant le début du contrat;

La création d'un Fonds de perfectionnement;

La responsabilité, confiée au Syndicat, de la formation sur des sujets de pédagogie universitaire;

L'accès à un régime de retraite pour lequel les cotisations salariale et patronale étaient fixées à 7,50 % du salaire du chargé de cours.

La rémunération d'une charge de cours est passée alors de **4 815 \$ en mai 1998** à **6 070 \$ en septembre 2003**.

4e convention collective, 2004-2006 Le début de la période de négociations a commencé le 9 avril 2003. En 2004, les chargés de cours ont été en grève du 23 février au 14 mars, grève qui mènera à la signature d'une nouvelle convention **le 24 avril 2004**. Cette convention a enrichi plusieurs des clauses dont nous disposions déjà. Par exemple :

Dorénavant, les chargés de cours conservent les PECC acquis sans avoir à les redemander (ils ne sont plus caducs après une période de 5 ans);

Un protocole d'aide pédagogique est instauré;
Les chargés de cours « à part de temps » deviennent des « chargés d'enseignement » : des paramètres précisent par ailleurs le renouvellement de leur contrat;
La création d'une allocation de soutien professionnel de 120 \$ par point de classement (qui était auparavant de 50 \$) permet aux chargés de cours de se procurer du matériel pédagogique à la librairie Zone;
L'évaluation des cours est restructurée et une évaluation administrative départementale est mise en place pour confirmer la période d'essai;
La représentation des chargés de cours aux différentes instances universitaires est confirmée; des points de classement s'ajoutent pour ceux et celles qui y participent, en plus de ceux des cours obtenus;
Une « clause remorque » permet dorénavant aux chargés de cours ayant obtenu 100 points de classement et prenant leur retraite à 60 ans de bénéficier d'une allocation de retraite équivalant à celle que reçoivent les professeurs visés par l'unité d'accréditation du SPUL;
La rémunération d'une charge de cours atteint **6 130 \$ en septembre 2004**; des augmentations ponctuelles sont prévues de sorte que la rémunération pour une charge de cours sera de **6 442 \$ à l'été 2006**.

5e convention collective, 2007-2010 La ronde de négociation pour le renouvellement de notre contrat de travail débute en mai 2006. Elle est ponctuée d'une grève entre les 14 mars et 10 avril 2007. La nouvelle convention collective est **signée le 27 juin 2007**. Cette convention a peaufiné les articles de la convention précédente. Par exemple :

La possibilité offerte aux chargés d'enseignement de bénéficier d'assurances collectives;

L'introduction d'un congé parental indemnisé pour les chargés de cours;

L'accès à une exonération des droits de scolarité pour les enfants des chargés de cours ayant accumulé 4 points et plus au cours de l'année universitaire précédente;

La rémunération d'une charge de cours est établie à **7 094 \$ en mai 2007**, pour atteindre de **7 737 \$ en janvier 2011**.

Toutes ces étapes et ces exemples confirment le cheminement important que le Syndicat a permis aux chargés de cours de réaliser, professionnellement parlant. Mais si les conditions de travail acquises en 2007 étaient acceptables, elles étaient néanmoins insuffisantes. En 2013, après la signature de la sixième convention collective le 25 octobre, signature qui a couronné trois ans de négociation et la réécriture intégrale du texte de la convention, nous sommes toujours les chargés de cours les moins rémunérés des universités francophones au Québec et plusieurs points de notre contrat de travail méritent d'être soumis à la discussion pour des revendications futures. Nous souhaitons toujours obtenir une meilleure compréhension de l'Employeur et une meilleure reconnaissance des chargés de cours, qui collaborent intensivement à la mission première de l'Université Laval. Aline Pageau Lauzière

Chargée de cours de septembre 1983 à mai 2010

Agente du comité des relations du travail du SCCCUL de 1999 à 2013.

Ce qui s'est passé en avril 2014

Réunion du Conseil syndical, le 4 avril

Le Conseil syndical s'est réuni le 4 avril dernier pour l'une de ses rencontres prévues au calendrier annuel. Dans son mot du président, Puma Freytag a informé les délégués des activités à venir du côté de la FNEEQ-CSN (Forum social des peuples, en aout), sur les Rencontres UL-Culture menées par M. Thierry Belleguic, sur la dernière rencontre intersyndicale. Il a aussi commenté les résultats de l'arbitrage en design et abordé la question de la liberté académique. Cette présentation a donné lieu à un certain nombre de questions posées par les délégués et à des échanges instructifs. Un retour sur le bilan de la négociation ainsi que des informations sur les cotisations syndicales étaient à l'ordre du jour. Mireille Boisvert a présenté les modifications nécessaires à apporter au texte de la convention et la lettre d'entente dans laquelle elles sont consignées. La question de la mobilisation de nos membres a été abordée avec intérêt. La séance s'est terminée sur les informations en provenance des unités, rapportées par chaque délégué.
Formation à la mobilisation, 9-11 avril 2014 : (voir le résumé ci-haut)

Assemblée générale statutaire d'hiver, le 25 avril :

Plusieurs sujets ont été abordés au cours de l'Assemblée générale statutaire de la session d'hiver. À la suite de l'ouverture de l'Assemblée, le président du SCCCUL a informé les membres présents au sujet du prochain Conseil fédéral de la CSN et annoncé la tenue du Forum des chargés de cours, prévu en novembre ainsi que des États généraux de l'éducation qui seront organisés en 2015 par la FNEEQ. Sur un autre plan, il a fait quelques commentaires relativement à l'application de la nouvelle convention et aux problèmes d'interprétation qui demandent certaines clarifications. Un sujet important est « la requête en 39 » présentée au ministère du Travail, qui vise à clarifier le statut des personnes non affiliées à un syndicat à l'Université Laval. Il a commenté les résultats de la journée-bilan de la négociation tenue le 6 mars 2014 et annoncé l'activité organisée par le SCCCUL et le SA2RE à l'occasion du 1er mai, *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs*, pour laquelle M. Jean-Noël Grenier, professeur en relations industrielles, a été sollicité pour une conférence sur le syndicalisme. Au cours de cette Assemblée se sont tenues des élections pour combler des postes ou renouveler des mandats (voir les résultats ci-haut). Selon l'ordre du jour proposé, la nouvelle politique de pointage des délégués syndicaux a été présentée et adoptée par les membres présents.

À lire, à voir, à écouter

Perspectives-CSN, no 45, avril 2014

<http://www.csn.qc.ca/web/perspective>

La classe inversée : qu'en est-il de cette manière d'enseigner ?

<http://www.usherbrooke.ca/ssf/veille/bulletins/2011-2012/novembre-2011/le-ssf-veille/faire-la-classe-mais-a-lenvers-la-flipped-classroom/>

Les résultats de la Marche du 1er mai organisée par la Coalition pour la justice sociale

<http://www.repac.org/?Imposons-un-vrai-partage-de-la>

Un article de Yves Gingras (CCQCA) sur l'histoire du 1er mai

<http://www.ccqca.csn.qc.ca/ScriptorBD/publication/774167/Le%20Reflexe%20-%20Mai%202014%5B719612%5D.pdf>

Informez-nous!

Informez-nous de vos activités professionnelles : lancement d'un livre, publication

d'un article; obtention d'un prix, de subventions de recherche; participation à un colloque, à un congrès; organisation d'une exposition, d'un concert, d'un spectacle, etc. Vous contribuez ainsi à la visibilité et à la reconnaissance des chargés de cours en faisant connaître, via le site web du Syndicat, votre contribution à la vie intellectuelle et artistique. Pour nous contacter : communications@scccul.ulaval.ca.

Théâtre d'été Elisabeth Cyr, chargée de cours à l'École de langues, participe en tant que comédienne à une comédie policière musicale intitulée **8 femmes** présentée par la troupe *Les Petites Terreurs* au **Théâtre du Manoir du Lac Delage du 29 mai au 14 juin (jeudi au samedi)**.
Félicitations à Guy Dorval! Toutes nos félicitations à Guy Dorval, chargé de cours en géographie, qui s'est classé 9e dans sa catégorie au marathon de Boston.!

Théâtre d'été

Elisabeth Cyr, chargée de cours à l'École de langues, participe en tant que comédienne à une comédie policière musicale intitulée **8 femmes** présentée par la troupe *Les Petites Terreurs* au **Théâtre du Manoir du Lac Delage du 29 mai au 14 juin (jeudi au samedi)**.

Félicitations à Guy Dorval!

Toutes nos félicitations à Guy Dorval, chargé de cours en géographie, qui s'est classé 9e au marathon de Boston. !

Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications
pour L'Équipe du SCCCUL

Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !

L'Info SCCCUL est distribué à la communauté universitaire.

© 2014 Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval 2014